AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (10)ItemJean-Baptiste André Godin à Victor François Groualle, 30 novembre 1869

Jean-Baptiste André Godin à Victor François Groualle, 30 novembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

<u>Groualle, Victor François (1818-1892)</u> est destinataire de cette lettre <u>Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)</u> est cité(e) dans cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)
Collation1 p. (183r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor François Groualle, 30 novembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11113

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction30 novembre 1869
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGroualle, Victor François (1818-1892)
Lieu de destination8, rue du Mont-Thabor, Paris

Description

Résumé

Sur la liquidation de la communauté des biens Godin-Lemaire : Godin confirme à Groualle qu'il a été informé du rejet du pourvoi en cassation d'Esther Lemaire, et lui adresse un billet de 1 000 F en paiement de ses honoraires. Godin demande à Groualle de lui renvoyer par chemin de fer les documents qu'il lui a confiés, en particulier ses brevets.

Mots-clés

Brevets d'invention, Chemins de fer, Consultation juridique, Finances personnelles, Information, Procédure (droit), Transport de marchandises

Personnes citéesLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

Événements citésSéparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)

Informations biographiques sur les correspondant es et les personnes citées

NomGroualle, Victor François (1818-1892) GenreHomme Pays d'origineFrance Activité

- Administration
- Droit/Justice

BiographieAvocat et haut fonctionnaire français né en 1818 à Saint-Lô (Manche) et décédé en 1892. Groualle est avocat à la Cour de cassation à Paris (8, rue du Mont-Thabor) dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Il est élu membre du Conseil d'État par l'Assemblée nationale en 1872. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1867 et officier en 1873.

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881) GenreFemme Pays d'origineFrance Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caïus (1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886. Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/12/2021 Dernière modification le 26/04/2023

Quede - le 30 3 hur 1649 el offanimie directed I for a a sure Naus marely fact was nearlier la reget du pourvise de sit Gale fere experies atto nauselle a va latin Je doublante le musse douce aux affection your for dans confection gumes elles de priserrheans de saus remets winefus emaieme liflet de mille frans confarmement an eldir que van men failes expressive pour sal hanes received dans u pourves mulley me face remette are chemin in for grande vites dans une prefite world - take wand lessen ex mes liverils adver de Vans prin Mansen mes lantements ereproces